

CLISSON et ses MONUMENTS

Etude historique et archéologique

PAR

le Comte PAUL DE BERTHOU

Ancien élève de l'Ecole des Chartes

Illustrations par M. l'Abbé Joseph BOUTIN

Plan du chateau par M. Clément JOSSO, architecte

MDCCCX (1910)

IMPRIMERIE DE LA LOIRE – NANTES

*Numérisation Odile Halbert, 2007,
tous droits de reproduction réservés*

SUPPLÉMENT paru en 1913 chez Durance, Nantes

1. Les titres de chapitre sont ceux de « *Clisson et ses monuments* ».
2. Les numéros de page se rapportent à « *Clisson et ses monuments* ».

J'ai mis en tête de chaque chapitre numérisé, hors pagination, ce qui concernait son supplément, tel que paru en 1913, afin que chacun puisse en prendre connaissance, sans l'omettre. Cette méthode m'a parue la seule convenir afin de ne pas détruire la pagination de l'ouvrage initial (note d'Odile HALBERT, numérisation de l'ouvrage en 2007)

PAGE 56, ligne 13. Ajouter en note : L'on connaît d'autres prieurs commendataires de St-Jacques : Charles Lamoureux qui prêta serment de fidélité le 21 avril 1558 (Archives de Nantes, B 1010) ; Fr. Roger Ogier qui fit de même le 5 juin 1565, sur résignation de Fr. Guillaume Cally, donnée depuis 6 ans (B 1008) ; Fr. Pierre Marquier, docteur en théologie, 9 janvier 1575 (B 1010) ; M^{tre} François Le Mercier, prêtre, 7 juin 1600 (B 1009) ; Edmond Gaultier, 20 juin 1628 (B 1009) ; M^{tre} Pierre Lhomedé, ter juin 1658 (B 1009).

CHAPITRE I

Saint-Jacques

Le voyageur arrivant de Gorges, rencontre tout d'abord le faubourg Saint-Jacques. Ce faubourg tire son nom de l'église paroissiale de Saint-Jacques¹, siège d'un prieuré Bénédictin qui dépendait de Saint-Jouin-de-Marnes. En 1105, l'évêque de Nantes, Benoît, à la prière de Gaudin de Clisson, abandonna certaines prétentions sur Saint-Jacques de Clisson et Saint-Jacques de Montfaucon, qui avaient été l'objet d'un litige entre lui et l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes (D. Morice, *Preuves*, I, colonne 511). L'abbé de Saint-Jouin avait été d'abord prieur et curé primitif de Saint-Jacques de Clisson dont le vicaire perpétuel était présenté par lui. En 1790, le patron de cette cure était l'évêque de Nantes.

Un rôle des fouages de Clisson, de 1428, mentionné par M. l'abbé Grégoire, dans sa « *Collégiale de Notre-Dame de Clisson* »², fixe, à cette date, huit feux imposables pour Notre-Dame, six pour Saint-Gilles-et-Saint-Brice, treize pour la Madeleine, et ne dit rien de Saint-Jacques ni de la Trinité. Les deux paroisses de ces derniers prieurés n'étaient donc pas encore fondées en 1428.

Dans sa *Visite* de 1683 (pages 433-462), l'archidiacre Binet trouva que la paroisse ne comprenait que 240 communians, et que son revenu n'était que de 110 livres. Une ordonnance épiscopale du 2 juillet 1771 réunit la paroisse Saint-Gilles-et-Saint-Brice (dont nous parlerons plus tard) à celle de Saint-Jacques, mais en laissant les choses en l'état jusqu'à la mort de l'un ou l'autre des titulaires.

¹ Voir sur Saint-Jacques : aux Archives de Nantes, titres paroissiaux, liasse H 176 ; — « *La collégiale de Notre Dame de Clisson* » par M. l'abbé Grégoire (*Revue historique de l'Ouest*, 1886, pp. 221-223) ; — « *Etat du diocèse de Nantes en 1790* », par le même.

² *Revue historique de l'Ouest*, juillet 1886, page 96 ; — Archives de Nantes, série B, réformation des feux des paroisses de Bretagne.

Le recteur de Saint-Gilles mourut en 1789, et la réunion effective des deux paroisses n'eut lieu qu'à cette date. En 1790, le revenu de Saint-Jacques était de 800 livres, celui de Saint-Gilles de 400 livres ; les deux paroisses ensemble comptaient 650 communians. Il n'y avait pas de vicaire. La paroisse de Saint-Jacques, après la Révolution de 1793, fut réunie à celle de Notre-Dame³.

En 1790, le prieuré de Saint-Jacques rapportait 84 livres le roi en était patron depuis l'union de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes au chapitre royal de Saint-Florantin d'Amboise, vers 1780 Voir le « *Cartulaire Saint-Jouin* »). Le titulaire, sans obligation de résidence ni charge curiale, était curé primitif ; c'était alors M. Mérelle, curé de Sens.

L'église romane, entourée par le cimetière, était assez grande et consistait en une nef, deux bras de transept, le tout couvert de simples lambris, et en une abside voûtée. Au-dessus de la croisée du transept, il y avait un petit clocher cubique, couvert en tuiles et renfermant trois cloches. Outre le grand autel, l'édifice contenait deux chapelles, une de chaque côté de l'arc triomphal ; la sacristie était derrière le chevet. Le clocher, les deux bras de transept et l'abside ont été successivement démolis dans les trois premiers quarts du XIXe siècle.

La nef qui subsiste seule aujourd'hui, est un bâtiment à peu près rectangulaire qui n'a jamais été voûté, orienté de l'Ouest à l'Est. Ses deux petits côtés mesurent 10 mètres environ, hors œuvre ; et ses deux grands côtés, l'un 23 mètres, l'autre 23 mètres et demi en chiffres ronds, aussi hors œuvre ; d'où une obliquité d'un demi-mètre dans le plan de la façade. Ses murs ont 1 mètre d'épaisseur, et 8,15 m de hauteur, sans corniche à leur sommet ; mais ils devaient en avoir une avant 1583, date de la pose de la charpente actuelle, sculptée sur une grosse poutre. Le pignon Est, au-dessus de l'arc triomphal, mesure 10 mètres environ de hauteur, et le pignon de la façade, 10 mètres et demi, à cause de la déclivité du terrain qui a rendu nécessaire, au-dessous de la grande porte, un petit perron d'une marche.

L'édifice est divisé, seulement à l'extérieur, en quatre travées, par les cinq contreforts qui soutiennent chacune de ses faces latérales. Ce sont de simples bandes verticales, terminées en haut par un talus dont l'inclinaison s'étend sur une hauteur de 0,65 m. Les contreforts, y compris leur talus, s'ar-

³ Dans sa séance du 29 juillet 1790, le directoire du district de Clisson, demanda la réunion en une seule de toutes les paroisses de Clisson, alléguant que les eaux ne gênaient le passage de la Sèvre, pour aller à la Trinité, que tous les trente ans environ (Archives de Nantes, L 404). L'assemblée administrative du département, dans sa séance du 31 juillet 1790, décida de préparer cette réunion (*Ibid.*, L 42, registre, folio 80).

rêtent à 0,90 m du sommet du mur, sur le flanc Nord, et à 1,55 m de ce sommet, sur le flanc Sud. Sur le flanc Nord, ils mesurent, y compris le talus, 8 mètres environ de hauteur totale ; sur le flanc Sud, ils atteignent environ la moitié de la hauteur des petites fenêtres romanes percées de ce côté, et mesurent seulement, de hauteur totale, 6,50 m et 6,60 m, suivant la pente du sol. Seuls, les deux contreforts des extrémités S.-O. et N.-E. de la nef arrivent au sommet du mur et ne se terminent point en talus. Tous ces contreforts ont une saillie sur le mur, de 0,40 m environ, et une largeur qui varie de 0,95 m à 1 mètre, généralement un peu inférieure à 1 mètre. Ils sont séparés par des distances variant entre 1 mètres et 5,22 m. Pour plus de clarté, le lecteur pourra consulter le plan de Saint-Jacques que nous lui présentons plus loin.

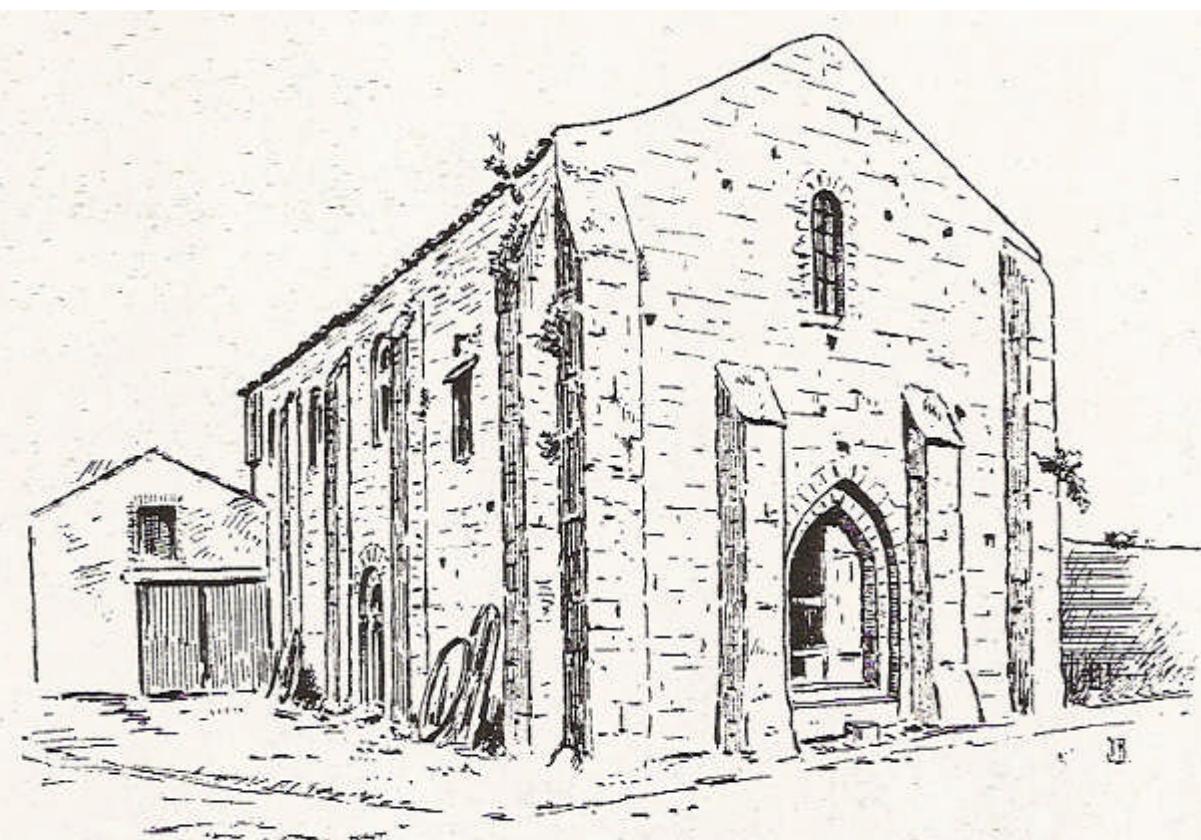


Fig. 19 — Eglise Saint-Jacques : façade d'entrée

La façade regardant l'Ouest est percée d'une porte en arc brisé, inscrite en retrait dans un arc semblable de plus grande portée, tous deux simples et sans moulures ni chapiteaux. L'arc de la porte mesure 2,68 m de hauteur depuis le seuil, sur 1,72 m de largeur. Le seuil est élevé de 0,80 m ; le perron d'une marelle, de 0,42 m. L'arc d'encadrement est de 0,28 m plus haut et plus large que le premier ; sa saillie sur le premier est de 0,18 m.

L'on trouvera un dessin au trait de la grande porte de Saint-Jacques, re-

produit dans les « *Etudes archéologiques dans le comté Nantais* », par Orieux (Société Académique de Nantes, 1864, planche 10).

Au-dessus de la porte, s'ouvre une étroite fenêtre romane en plein cintre, ébrasée à l'intérieur, et dont la hase, à l'extérieur, est à 6,40 m au-dessus du sol. Elle mesure extérieurement 2,05 m de hauteur jusqu'au sommet de son arc cintré, et 0,60 m de largeur. A l'intérieur de l'édifice, à cause de l'ébrasement, ses dimensions sont de 2,75 m de hauteur ; sur 1,08 m de largeur.

La porte est placée entre deux contreforts de même style que ceux des murs latéraux mais moins élevés. Ils sont distants de 0,26 m du plus grand des deux arcs de l'entrée ; ils ont l'un 0,95 m l'autre 0,90 m de largeur. Entre ces deux contreforts, il y a 2,84 m d'écartement. Celui de droite, en regardant la façade, mesure 5,40 m de hauteur, et celui de gauche, seulement 5,10 m talus compris. Seuls ils présentent une moulure arrondie à la naissance de leur talus terminal, et seuls ils ont une petite base pyramidale. Ces bases ont 1,15 m de haut, sur 1,12 m de plus grande largeur (environ 0,20 de plus que les contreforts eux-mêmes) ; et leur plus grande saillie est de 0,05 m environ.

Prè des angles de la façade, sont deux contreforts semblables, mais sans base et montant jusqu'au sommet du mur, au moins celui de droite en regardant la façade. Ce dernier mesure 8,60 m de hauteur, sur 0,95 m de largeur ; celui de gauche, 8 mètres seulement, avec même largeur. Entre eux et les contreforts les plus rapprochés de la porte, il y a à droite 1,69 m à gauche 1,62 m.

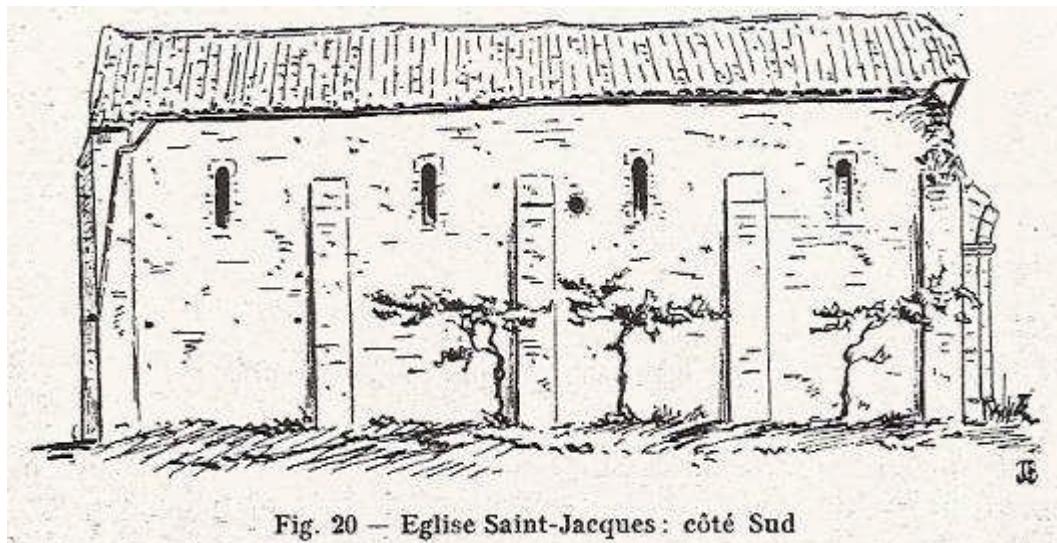


Fig. 20 — Eglise Saint-Jacques : côté Sud

Le mur latéral du côté Sud est percé de quatre fenêtres romanes étroites, amorties en plein cintre et fortement ébrasées à l'intérieur, placées chacune au milieu de sa travée. On n'y voit point de porte. Ses fenêtres sont un peu moins hautes et moins larges que l'unique fenêtre de la façade, d'ailleurs de forme identique et, comme cette dernière, sans moulure ni ornement

quelconque. Elles mesurent, à l'extérieur, 1,55 m de haut, sur 0,33 m de large ; à l'intérieur de l'édifice, l'ébrasement leur donne 2,35 m de haut, sur 3,35 m de large. Leur sommet arrive à 1,12 m au-dessous du sommet du mur.

Le mur latéral du côté Nord présente dans sa seconde travée (à partir de la façade) une porte en plein cintre, avec pieds-droits surmontés d'un simple tailloir, en forme de *filet* dont lande inférieur est abattu ou chanfreiné. Elle est inscrite en retrait dans un arc cintré plus grand dont les pieds-droits supportent le même tailloir, placé à la même hauteur que celui qui reçoit les retombées du petit cintre. L'on verra un dessin au trait de cette porté, reproduit dans les « *Etudes archéologiques..* » de M. Orieux (planche 10). La baie mesure de hauteur, depuis le sol jusqu'au sommet du plus petit des deux cintres, 2,68 m, et de largeur, 1,45 m. Les pieds-droits du petit cintre ont 2 mètres de haut, depuis le sol jusqu'au-dessus de leur tailloir. Le grand arc a, de plus que le petit, 0,28 m en tout sens, et de saillie sur ce dernier, 0,18 m. Cette porte n'est point au milieu de sa tracée ; mais est placée plus près du contrefort de gauche que de celui de droite. En effet, en la regardant du dehors, on trouve que son grand are est distant de 2,08 m du contrefort de droite, et de 0,52 m du contrefort de gauche. Elle n'est donc point dans l'axe de la fenêtre qui s'ouvre au-dessus, et qui est bien au milieu de la même travée.

Quant aux fenêtres du côté Nord, elles sont en plein cintre, de proportions plus grandes que celles des fenêtres du côté Sud, inscrites en retrait dans la muraille, et très légèrement ébrasées à l'intérieur de l'édifice. Leurs pieds-droits sont sans ornement ni tailloir. L'une d'elles, la plus rapprochée de la facade, a été remplacée par une fenêtre moderne. Ces fenêtres mesurent environ, à l'extérieur et non compris leur encadrement de pierre, 1,45 m de hauteur, sur 0,60 m de largeur. La base de leur encadrement est distante du sommet du mur, de 3,45 m. Avec l'encadrement, elles mesurent 2,25 m, 35 de haut, sur 1,20 m de large (Voir fig. 21, n° 1).

La fenêtre placée dans la même travée que la porte latérale Nord, est de dimensions différentes de celles des autres fenêtres du même côté, quoique de même style et, à très peu de chose près, de même forme. Elle est aussi inscrite en retrait dans le mur, et son encadrement présente une particularité il est légèrement creusé en forme de niche, c'est-à-dire qu'il s'évase un peu vers le dehors. Cette fenêtre est dépourvue de tout ornement ; à la différence des autres fenêtres du même côté, elle n'est point ébrasée, et, à l'intérieur de la nef, les pierres de son encadrement sont nettement accusées. Sa hauteur, extérieurement et non compris l'encadrement, est de 1,30 m environ, et sa largeur de 0,33 m. Avec l'encadrement, elle mesure 2,80 m de hauteur, sur 1,08 m de largeur. Son appui ou base d'encadrement est à 3,75 m environ au-dessus du sol (Voir fig. 21, n° 2).

Que doit-on conclure du manque de correspondance entre la porte placée de ce côté et la fenêtre de sa travée, et de la légère différence entre cette fenêtre et les fenêtres qui l'avoisinent ? Sans doute, il y a dans ce dernier fait la trace d'un remaniement, mais d'une époque peu éloignée de celle de la construction primitive. Pour ce qui regarde la porte, si elle n'est pas au milieu de sa travée, c'est que l'architecte a eu des raisons d'en agir ainsi, soit pour la commodité du service, soit pour toute autre cause qui nous échappe aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, ce tte porte est bien contemporaine du reste de l'édifice.

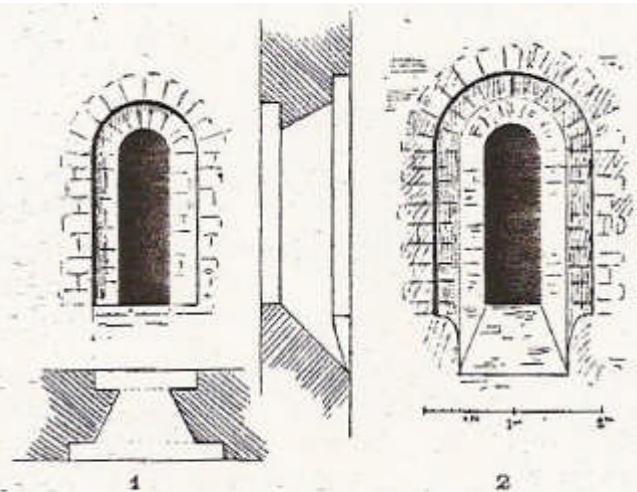


Fig. 21 — Fenêtres de l'église St-Jacques : côté Nord

remarque entre les fenêtres du côté Sud et celles du côté Nord de la nef. Il est possible que le côté Nord donnât sur un cloître aujourd'hui disparu, ou sur une cour intérieure de l'ancien prieuré ; c'est pourquoi l'on aura donné plus de largeur à ses fenêtres qu'à celles du côté regardant la campagne.

Nous devons encore signaler la différence très sensible qui se

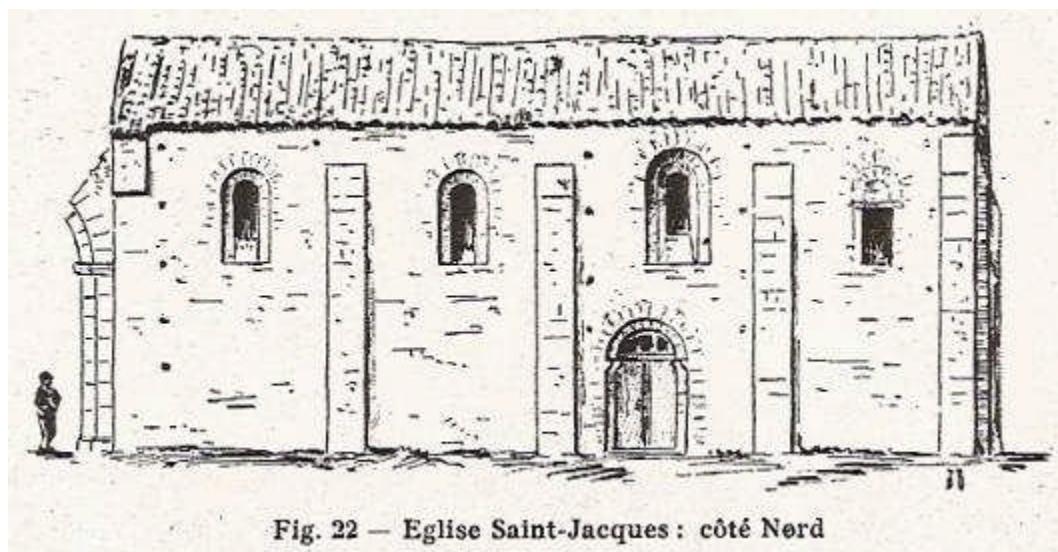


Fig. 22 — Eglise Saint-Jacques : côté Nord

L'extrême Est de la nef, opposée à la façade d'entrée, présente une grande ouverture en arc brisé, maintenant murée, ancien arc triomphal qui donnait accès dans le carré du transept, et dont la baie mesure 4,80 m de large. A l'extérieur et de chaque côté de cet arc trimphal qui donnait accès dans le carré du transept, et dont la baie mesure 4,80 m de large. A

l'extérieur et de chaque côté de cet arc *triomphal*, dans le prolongement des murs de la nef, ou voit les pieds-droits de deux arcs superposés, le second plus étroit que le premier, qui soutenaient la lanterne du transept. Leurs impostes sont garnies d'un tailloir chanfreiné, et leurs extrémités inférieures sont renforcées chacune d'une base qui fait une saillie de 0,15 m, avec petit talus, et mesure environ 0,50 m de hauteur.

Le pignon Est de la nef dominait quelque peu la partie de l'édifice, disparue de ce côté, c'est-a-dire la naissance de la voûte que surmontait la lanterne du transept. Au-dessous de ce pignon, dans toute la largeur de la nef et parallèlement au sol, court une corniche, en forme de filet dont l'angle inférieur est abattu. Les amorces de l'un des quatre grands arcs brisés qui soutenaient la lanterne du transept, se voient à un mètre environ au-dessous du sommet de l'arc triomphal.

La charpente assez curieuse de cette église, porte quelques grossiers ornements, et se fait remarquer par des entraits qui semblent sortir des gueules de crocodile, sculptées à chacune de leurs extrémités. Sur l'un de ces entraits, est taillée dans le bois la date 1583, année au cours de laquelle la charpente a été posée, en remplacement d'une plus ancienne.

Nous croyons que cette église remonte à la fin du XI^e siècle. Malgré ses fenêtres et sa porte latérale romanes, malgré le filet chanfreiné, unique ornement que présentent certaines de ses parties, nous ne saurions reculer davantage l'époque de sa construction, à cause de l'arc brisé de sa porte principale, et de celui de la grande baie ou *arc triomphal*, donnant sur le carré du transept.

D'ailleurs, nous retrouverons à Clisson les mêmes fenêtres romanes, le même filet chanfreiné, accompagnés des mêmes grands arcs brisés, quoique de dimensions différentes, dans l'église de la Madeleine qui est certainement postérieure à l'année 1142, comme nous le dirons plus loin.

Contre le flanc Nord de Saint-Jacques, à l'extérieur, sont appuyées deux pierres tombales qui proviennent certainement de l'église. L'une n'offre plus rien de visible. Sur l'autre, très usée et en mauvais état, on distingue encore un bouclier ou écu triangulaire, petit et à pointe inférieure aiguë, chargé d'une bande héraldique, et à côté, une épée à garde en croix, la pointe en bas, le tout du style du XIII^e siècle.



Fig. 23 - Eglise St-Jacques : amorce du transept

En somme, la nef du prieuré de Saint-Jacques, dans son état actuel, -est un petit monument de la fin de l'époque romane, très intéressant pour l'archéologue, malgré sa simplicité.

Comment cette église se terminait-elle autrefois vers l'Est ?

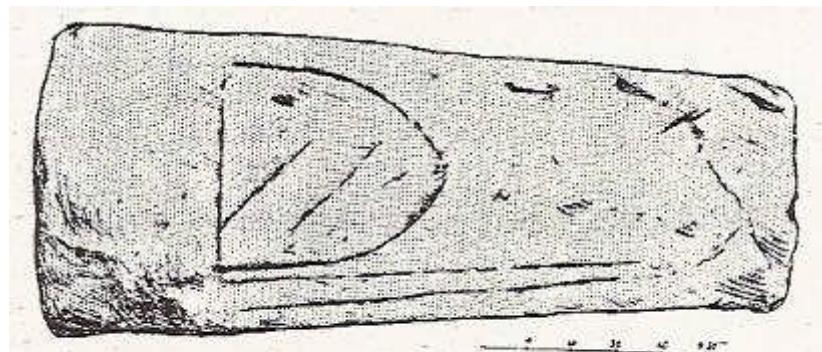


Fig. 24 — Pierre tombale près de l'église Saint-Jacques

Un plan de Clisson qui remonte à 1800, nous donne le tracé de l'édifice, encore intact dans ses grandes lignes. Nous y voyons le transept avec deux courts bras, coupés carrément à leurs extrémités. D'après des renseignements recueillis par nous dans le faubourg Saint-Jacques, les bras du transept, démolis de nos jours, auraient présenté l'aspect de bâtiments à peine achevés ou même provisoires, grossièrement construits avec de la terre glaise au lieu de chaux.

Le transept est accompagné d'une travée de chœur, un peu plus large que la nef. Après cette travée, vient un chœur plus étroit, composé d'une travée, et se terminant par une abside en cul-de-four. Très vraisemblablement, le petit chœur, précédant l'abside et de même largeur, était comme elle voûté. Puisqu'il était plus étroit, il devait être aussi moins élevé que la travée touchant au transept.

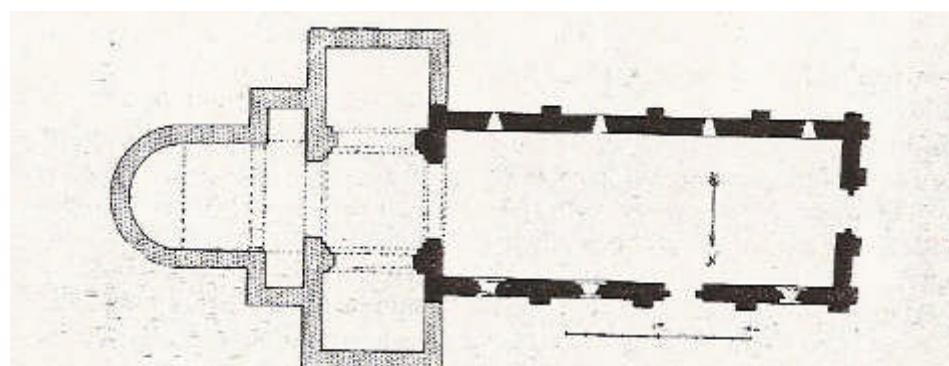


Fig. 25 — Plan de l'église Saint-Jacques (La partie teintée en noir indique la nef, seule subsistante)

Nous retrouverons dans l'église de la Madeleine certaines de ces dispo-

sitions générales, c'est-à-dire un chœur légèrement plus étroit et moins élevé que la nef, et une abside aussi un peu plus étroite et moins élevée que le chœur⁴.

Nous pouvons donner sur la vie paroissiale à Saint-Jacques, vers la fin du siècle, quelques détails recueillis avant 1854, par M. Perraud, de Clisson, en interrogeant diverses personnes âgées de plus de quatre-vingts ans.

L'église était réputée « fort belle », avec ses deux bras de croix et son clocher au-dessus du transept. Dans la nef, avant le bras gauche et contre le pied de l'arc *triomphal*, était l'autel de la confrérie des Agonisants : son retable était orné d'un tableau représentant un malade à l'extrême, coiffé d'un long bonnet et gisant sur son lit ; près de lui sa femme, le serrant dans ses bras ; à sa gauche, un diable avec sa fourche, mais tenu en respect par Saint Michel, armé d'une lance ; à sa droite, un prêtre l'exhortant à bien mourir.

Les confrères des Agonisants recevaient tous les mois un Morceau de gâteau ou *grigne* aussi les appelait-on *les gourmands* ou *les friponniers* (Le mot friponnerie avait encore au XVIIe siècle le sens de friandise). Ils donnaient un écu en entrant dans la confrérie; mais les personnes étrangères pouvaient aussi faire sonner leur agonie, en donnant trois francs. Au moment de l'agonie d'un confrère, la cloche tintait à Saint-Jacques : chacun aussitôt quittait son travail et se mettait en prière pour le malheureux souffrant ; les plus rapprochés de l'église s'y rendaient, et y étaient rejoints par toutes les personnes du voisinage qui en avaient le loisir. Quand un confrère était décédé, l'un de ses compagnons, vêtu d'une dalmatique noire ornée de têtes et d'os de mort, et agitant deux clochettes, allait dans tous les carrefours, annoncer à haute voix la mort et l'heure de l'enterrement du défunt. Dans les cérémonies et les processions, notamment à la procession générale de la Fête-Dieu, après Vêpres, les confrères des Agonisants marchaient en groupe, chacun portant un long bâton au bout duquel était fixée une grosse torche de cire. Ces torches se portaient baissées pendant la marche ; dans les églises on les allumait et on les tenait élevées.

Au fond de l'abside de Saint-Jacques, était le grand autel, dédié à Saint Jacques dont la statue, selon l'usage, était coiffée d'un grand chapeau de pèlerin, à larges bords, et était garnie de coquilles.

Dans les deux bras du transept, les autels n'avaient jamais été achevés.

Il y avait encore dans la nef, sans doute en regard de l'autel des Agonisants, et contre l'autre pied de l'arc *triomphal*, un autel dédié à Saint Clair,

⁴ D'après un plan de 1880, le transept et la travée du premier chœur existaient encore à cette époque.

avec la statue de ce saint. Les Bretons du pays vannetais qui venaient en grand nombre aux foires de Clisson, ne manquaient jamais d'y faire leurs prières, avant de commencer leur marché ou, comme ils disaient, leur *foire*. La foire aux chevaux se tenait d'ailleurs dans une rue menant à Saint-Jacques ; tout auprès était le champ de foire aux bêtes à cornes, qui n'a pas changé de place.

Aux trois fêtes de Pâques, le salut ne se donnait que dans cette église, à cinq heures on y chantait *I'O Filii*, au milieu d'une grande foule qui s'y rassemblait toujours pour l'entendre.

A la Fête-Dieu, la procession générale faisait le tour du champ de foire ; et à la Petite-Fête-Dieu, la procession de Saint-Jacques faisait seulement le tour de la paroisse. De même, aux Rogations, la procession ne sortait pas de la paroisse ; mais le clergé de la Trinité consacrait à la visite de Saint-Jacques l'une de ses trois sorties.

La paroisse n'était pas grande et s'arrêtait à la porte de la ville, d'un côté, et à la fontaine du Bourg-Cornu, d'un autre, laissant en dehors de sa limite le village de la Grenauderie, mais comprenant celui de Nidois. Devant la *tenue Peloutier*, il y avait plusieurs maisons qui dépendaient de Saint-Jacques, et dans cette tenue était une prison, donnant sur la douve de la ville. Un des chanoines de Notre-Dame logeait dans une maison qui, au XIXe siècle, appartenait à une famille Cormerais.

La maison prieurale, située auprès de l'église, était déjà en ruine à la fin du XVIIe siècle, d'après la Visite de l'archidiacre Binet en 1683⁵. La cure et son pourpris étaient la maison et le jardin qui appartinrent, au XIXe siècle, à la famille Bureau de la Robinière ; une vigne y était jointe.

L'on disait dans le pays que Saint-Jacques était la première paroisse de Clisson ; mais cette opinion ne peut se concilier avec le document cité plus haut (page 55), et duquel il résulte qu'en 1428, les deux prieurés conventuels Bénédictins de Saint-Jacques et de la Trinité de Clisson n'étaient pas encore érigés en paroisses. Toutefois, la paroisse de Notre-Dame de Clisson, qui ne s'étendait que sur la petite agglomération de la ville murée et dont l'origine paraît être simplement féodale, n'était sans doute pas de fondation aussi ancienne que certaines paroisses voisines, celle de Gorges, par exemple, sous le vocable de Saint Martin de Vertou et probablement établie dans le VIe siècle, par ce saint missionnaire. Notre-Dame de Clisson devait donc relever très anciennement d'une paroisse-mère, et nous croyons vraisemblable que cette paroisse ait été celle de Gorges. Encore aujourd'hui, les territoires des paroisses de Gétigné, Cugand et Gorges, viennent serrer de très près

⁵ Le prieur était alors Claude-Maurice de Lesrat, chanoine de Nantes. Son revenu était de 250 livres.

les limites de la paroisse de Notre-Dame, augmentée cependant depuis le XVIII^e siècle, du territoire des petites paroisses de Saint-Jacques, Saint-Gilles et la Madeleine. Les paroisses de la Trinité et de Saint-Jacques ont dû être formées aux dépends de celle de Gorges. D'autres petites villes murées dépendirent à l'origine, d'une paroisse voisine : Châteaubriant de Saint-Jean-de-Béré, la Roche-Bernard de Nivillac, Rochefort de Pluherlin, etc. Le château féodal donna ainsi naissance à une nouvelle paroisse, en beaucoup de localités.

Un peu avant 1783, une grande mission fut donnée à Saint Jacques, et se termina, selon l'usage, par la plantation solennelle d'une belle croix. Or il y avait à la Madeleine de Clisson un vieux et vénérable recteur, nommé l'abbé Gougères, qui avait un pressentiment extraordinaire des malheurs prochains. « Mes chers petits enfants, disait-il au catéchisme, la semaine dernière n'a pas été mieux passée que les autres ; on n'a pas fait pénitence. Dieu va nous retirer bientôt sa sainte religion, pour la donner à d'autres peuples qui en feront meilleur usage que nous ». Et il répétait les mêmes paroles aux fidèles, le dimanche, en commençant son sermon. Pendant que l'on plantait la croix, à la fin de la mission de Saint-Jacques, ce bon prêtre ne pouvait prendre part à l'allégresse générale ; entouré de quelques paysans, il se tenait à l'écart, dans une prairie voisine, versant des larmes de douleur et répétant ses sinistres prophéties. Survint le doyen de la collégiale, M. Hallouin de la Pénissière, qui lui demanda la cause de nette tristesse étrange : « Ah ! mon cher confrère, lui répondit-il, tout ce que nous admirons aujourd'hui sera bientôt détruit ! Grâce à Dieu, je ne le verrai pas ; mais beaucoup de ceux qui m'entourent en seront témoins ! En effet, il mourut bientôt après, et l'on remarqua en 1793 que la croix de la mission de Saint-Jacques fut jetée à bas par les mêmes hommes qui l'avaient élevée.

C'est dans l'église Saint-Jacques, faute de local plus commode, que se réunirent les habitants des paroisses de Clisson, le 29 mars 1789, pour rédiger le cahier de leurs doléances⁶.

Les deux derniers recteurs de Saint-Jacques furent l'abbé René Fruchard qui réunit à son église le service de celle de Saint-Gilles, et après lui, l'abbé Pierre Gogué. L'abbé Fruchard jouissait du bénéfice de Coursay en Monnières, et allait de temps en temps y célébrer la Messe, ainsi qu'il y était obligé. Il résigna en 1789, et son successeur, l'abbé Gogué, homme dont le courage égalait la bonté, refusa le serment schismatique et resta quelque temps le seul recteur catholique de Clisson, encore à son poste les autres étaient en fuite. Lorsqu'il y eut un prêtre jureur à Notre-Dame, l'abbé Braud neveu, M. Gogué réunit parfois les fidèles en secret. Le jour de la première communion

⁶ Archives de Nantes, C 567

arrivant en 1791, ce prêtre zélé la fit faire à tous les enfants qu'il crut en état d'y être admis, quel que fût leur âge. D'ordinaire, le recteur de Saint-Jacques donnait une collation de laitage à tous les communians dans son pourpris, puis les menait en procession à Notre-Dame de Toutes-Joies : cette année, il n'y eut point de procession. M. Gogué fit aussi faire la première communion aux enfants de la Trinité.

Quelques jours après, les gendarmes vinrent t'arrêter: il était très aimé et tous ses paroissiens se désolaient aussi les gendarmes consentirent-ils à le laisser en liberté, si quelqu'un de notable voulait répondre de sa conduite. Il s'adressa à la nièce du vénérable curé de la ville, l'abbé Braud, perclus et aveugle, dont le neveu avait prêté le serment et cette personne eut l'indignité de repousser sa demande. Il fut donc arrêté le 29 juin 1791, et arraché du milieu de ses paroissiens en pleurs. On doit croire qu'il parvint à s'échapper car il suivait la grande armée royale, lors de la bataille de Savenay. Pris avec son père qui l'accompagnait, tous deux périrent, cruellement massacrés par les Bleus après la bataille et avec une sauvage férocité, le 24 décembre 1793. M. Gogué n'avait que 38 ans. Né à Clisson, ordonné prêtre en 1780 et d'abord chanoine de Notre-Dame, il avait été nommé recteur de Saint-Jacques, le 22 octobre 1789⁷.

Pendant les plus mauvais jours de la persécution révolutionnaire, l'église Saint-Jacques fut transformée en temple « païen », disaient les habitants restés fidèles. On l'appela « *le temple décadaire* », parce que les mariages s'y célébraient chaque jour de décade. Au lieu des statues des saints, on y voyait deux grandes planches peintes, représentant deux « déesses », l'une au grand autel, tenant une balance, et l'autre plus petite, avec le livre de la loi.

Les ossements du cimetière Saint-Jacques qui entourait l'église, furent transportés, probablement au début du XIXe siècle, dans celui de Saint-Gilles, qui devint l'unique cimetière pour toute la ville et ses faubourgs.

⁷ « *Les confesseurs de La foi dans le diocèse de Nantes, pendant la Révolution* », I, p. 539. L'on raconta à Clisson des détails horribles sur la mort de l'abbé Gogué et de son père. Enterrés vivants jusqu'au cou, ils auraient eu la tête cassée à coups de pierres par leurs bourreaux, simulant une partie de boules. Le fait est consigné dans les notes recueillies par M. Perraud ; mais nous ne nous prononçons pas sur sa réalité. Ceux qui l'ont rapporté ont pu attribuer à MM. Gogué un affreux supplice subi par d'autres malheureux prisonniers. En tout cas, il n'a rien d'inraisemblable, si l'on se rappelle les infamies qui ont accompagné les noyades de Nantes, et les outrages sans nom infligés, avant leur mort, à plusieurs des victimes de Carrier. C'est alors qu'on vit dans nos campagnes des femmes enceintes éventrées par les soldats, des enfants au berceau embrochés sur des baionnettes, et d'autres actes de barbarie. relatés dans les mémoires les plus authentiques, s'ans parler des scènes de sauvagerie qui se sont passées dans la cour du château de Clisson en 1794, et que nous aurons à décrire à la fin de ce volume. Voir « *De la Vendée* », par Châteaubriand, mémoire paru dans *Le Conservateur*. tome IV, 44^e livraison.